

autoactu.com

Nominations - 28/02/2023 - [#Stellantis](#)

Stellantis : accord avec les syndicats sur 2.000 départs volontaires en Italie

Par AFP

Vous êtes abonné

(AFP) - Le constructeur automobile Stellantis a signé un accord cadre avec les syndicats du secteur automobile en Italie prévoyant jusqu'à 2.000 départs volontaires d'ici la fin de l'année, a-t-on appris auprès des syndicats et de la direction.

L'accord concerne environ 4,4% du total des quelque 47.000 salariés du géant automobile en Italie.

Cet accord "*exclut la possibilité de licenciements forcés*" et concerne "*principalement des emplois qui ne sont pas directement liés à la production*", indiquent les syndicats Fim, Uilm, Fismic et Ugilm et Aqcfr dans un communiqué commun.

Le syndicat Fiom CGIL a refusé de signer l'accord, réitérant "*son opposition à poursuivre dans cette voie*" de départs volontaires, en l'absence d'un plan de création d'emplois. "*Près de 7.000 emplois ont été perdus depuis 2021*", regrette le syndicat.

En France, Stellantis avait présenté en février dernier un plan prévoyant 1.300 départs volontaires par an en 2022 et 2023, soit 2.600 au total.

Ce plan de départs volontaires s'inscrit dans la volonté de reconversion d'une partie des salariés du thermique vers l'électrique, avait alors expliqué un porte-parole du groupe.

Le groupe Stellantis a affiché une deuxième année de profits record en 2022, avec un bénéfice net de 16,8 milliards d'euros, compensant les instabilités du marché automobile par des hausses de prix.

Fort de ses résultats, Stellantis va distribuer 4,2 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, soit 1,34 euro par action.

Deux milliards d'euros seront aussi reversés à ses 264.000 salariés à travers le monde.

← Actualité précédente : Voitures électriques : Stellantis investit dans le cuivre en Argentine

Actualité suivante : Mobilité connectée : Targa Telematics rachète son concurrent Viasat
Group →